

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 6 mars 2019, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE

Dossier n° : D08-02-18/A-00279
Propriétaire(s) : Nima Hamedani
Emplacement : 1081, cour Cloverlawn
Quartier : 11 - Beacon Hill-Cyrville
Description officielle : partie du lot 633, plan enr. 831
Zonage : R2N
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

À l'audience du 6 février, le Comité de dérogation a ajourné la demande en vue d'accorder au propriétaire le temps nécessaire pour ajouter une nouvelle dérogation mineure. La demande a été révisée pour inclure une dérogation portant sur la longueur d'une place de stationnement.

Le propriétaire de la maison jumelée de deux étages à cette adresse souhaite construire un logement secondaire, qui sera situé en partie au sous-sol et en partie au-dessus du niveau du sol, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, le propriétaire demande au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre qu'un logement secondaire ait une surface accrue de 47,5% de la surface de plancher brute totale de l'unité d'habitation (84,58 mètres carrés), alors que le règlement stipule qu'un logement secondaire ne peut pas occuper plus de 40% de la surface de plancher brute totale de l'unité d'habitation principale, (y compris la surface du sous-sol) ce qui correspond, dans ce cas-ci, à 71,27 mètres carrés.
- b) Permettre la réduction de la longueur d'une place de stationnement à 4,29 mètres à l'intérieur du garage, alors que le règlement exige une largeur de place de stationnement d'au moins 5,2 mètres. NOUVELLE**

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.